



DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Sainte-Savine

SEANCE DU 26 février 2026

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
33	23	23 + 10 pouvoirs

Date de convocation 20 février 2026
--

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six février à dix-huit heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, SALLE du CONSEIL MUNICIPAL - Hôtel de Ville, 1er étage, sous la présidence de **Arnaud MAGLOIRE**, maire.

Présents : **MAGLOIRE Arnaud, CHAUDET Martine, STAUDER Jean-Christophe, GULTEKIN Gülcan, HENNEQUIN Virgil, RIBAILLE Cécile, HUART Gérald, MARTIN Michelle, POUZIN Jean-Michel, CATERINO Marie-Laure, BARDET Alice, BERNIER Romain, BLANCHOT Bastien, LAVILLE Rémy, FERNANDEZ Sophie, MOSER Alain, IGLESIAS Catherine, BEHL Frédérique, AUMIS Maud, TIEDREZ Valérie, ROY Nathalie, MENERAT Thierry, SABATINO Anne.**

Représentés : **PRELOT Frédérique pouvoir donné à TIEDREZ Valérie, VAN DALEN Laurent pouvoir donné à CHAUDET Martine, CERF Jérémie pouvoir donné à HUART Gérald, BOIZARD Léa pouvoir donné à GULTEKIN Gülcan, PEREIRA-FRAJMAN Sonia pouvoir donné à BERNIER Romain, MARTEAU Elona pouvoir donné à HENNEQUIN Virgil, JOSSET Geoffrey pouvoir donné à BLANCHOT Bastien, LEIX Jean-François pouvoir donné à IGLESIAS Catherine, ZELTZ Anne-Marie pouvoir donné à MENERAT Thierry, D'HULST Karl pouvoir donné à RIBAILLE Cécile.**

Madame BARDET Alice a été nommée secrétaire de séance

Objet : Saison culturelle- Tarification des partenariats
N° de délibération : 20260226_03

Rapporteur : M Stauder

Mes chers collègues,

Dans le cadre de sa politique culturelle, la Ville souhaite s'appuyer sur le tissu économique local en démarchant de potentiels partenaires privés afin de les inciter à associer leur image à la programmation de l'Art Déco.

Pour ce faire, une grille de tarifs a été fixée. Afin de permettre aux entreprises de dimension modeste d'apporter leur contribution, il est proposé de mettre en place une progressivité dans les montants de partenariats, avec différentes formules donnant droit à une visibilité variable sur les supports et outils de communication de la saison (programmes, affichage urbain, site Internet et réseaux sociaux, affichage dans la salle...).

Les partenariats pourront être financiers ou en nature (prestation, équipements, denrées...), ils seront dans ce cas valorisés financièrement à hauteur de l'une des formules présentées ci-dessous.

- > Tarifs proposés :**
- Formule bronze : de 500 € à 1 000 €
 - Formule argent : de 1 000 € à 5 000 €
 - Formule Or : à partir de 5 000 €

De plus, pour permettre aux entreprises volontaires de s'impliquer plus fortement aux côtés de l'offre culturelle de la Ville, une formule de mécénat est mise en place à partir de 10 000 € d'aide financière.

Des conventions ont été rédigées afin de fixer les conditions de parrainage et de mécénat : apports du Parrain/Mécène, apports de la Ville, obligations mutuelles, responsabilités, propriété intellectuelle conditions de résiliation...

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **à l'unanimité**, décide de :

- Valider les tarifs de partenariats avec la saison culturelle ;
- Valider les conventions de Parrainage et de Mécénat afférentes ;
- Autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout document permettant sa mise en œuvre.

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
23	10	33	0	0	0

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Affiché le 27 février 2026

Pour extrait conforme

Arnaud MAGLOIRE, maire



Arnaud MAGLOIRE

Arnaud MAGLOIRE
2026.02.27 15:13:31 +0100
Ref:10525078-15870760-1-D
Signature numérique
le Maire